

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2424

présenté par

Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux,
M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,
M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont opposés à l'application différée de l'article 12 à Mayotte.

Cet amendement vise ainsi à garantir l'entrée en vigueur de l'interdiction de la rétention des mineurs sur l'ensemble du territoire national dès l'adoption de la loi.